

DECISION
Le 18/01/2015 sous **N°RACC-05-25**

**RACCORDEMENTS DES
DISPOSITIFS DE RETENUE**

Titulaire :

LES PROFILES DU CENTRE

Z.I. du pont Panay
BP 72
03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
France

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié par les arrêtés du 28 août 2014 et du 3 décembre 2014, l'ASCQUER a évalué le raccordement entre les dispositifs de retenue suivant ;

GCU
Dispositif générique

EURO GS N2 W4-6
Certificat CE n°1826-CPD-08-02-03-DR13

défini sur la fiche technique relative au produit.

Ce raccordement répond à la classe d'évaluation A « Pas d'évaluation particulière » définie dans le tableau de l'arrêté modificatif du 28 août 2014.

Ce raccordement ne nécessite pas de pièce spécifique.

L'ASCQUER atteste la conformité du raccordement à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié le 28 août 2014 et le 3 décembre 2014.

La présente décision doit obligatoirement être accompagnée de la fiche technique N°RACC-05-25 établie le 18 décembre 2015.

Pour l'ASCQUER
Le Délégué Général
Gérard DECHAUMET



FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 18/12/2015

Etablie en application de l'annexe technique « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 3.

Admission numéro : RACC-05-25

Société titulaire

LES PROFILES DU CENTRE
 Z.I. du pont Panay
 BP 72
 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
 France

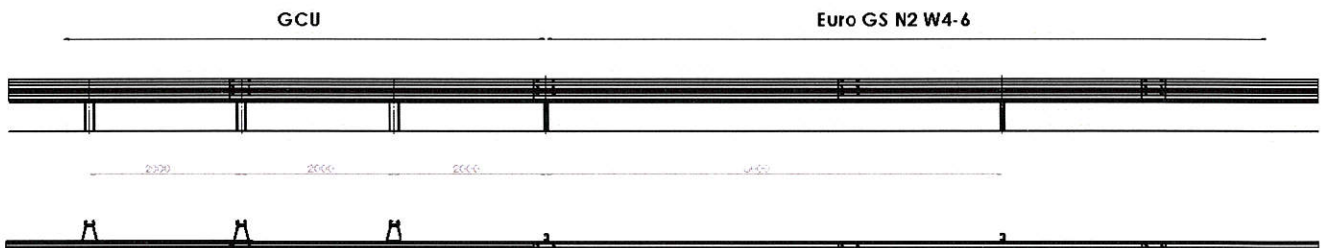
Dispositifs Raccordés

<p>GCU</p> <p><i>Glissière simple (entraxe 2 mètres)</i></p> <p>Dispositif générique</p>	<p>EURO GS N2 W4-6</p> <p>LES PROFILES DU CENTRE</p> <p><i>Glissière latérale métallique (entraxe 6 mètres) à utiliser dans les zones de circulation</i></p> <p>Certificat CE n°1826-CPD-08-02-03-DR13</p>
---	--

Description du raccordement

Raccordement **GCU / EURO GS N2 W4-6**
 Raccordement sans pièce spécifique
 Pas d'évaluation particulière

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue : **N2**

Marquage

SANS OBJET

Visas

Fiche établie par l'ASCQUER

G. DECHAUMET

 Le 19/01/16

Le fabricant (nom et visa)

PALMA

 Le 06/01/2016

La présente fiche technique délivrée par l'ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de la décision écrite de l'ASCQUER correspondante.